

[www.touraine.fr](http://www.touraine.fr)

**UN MÉTIER,  
AU SERVICE DES ENFANTS  
ET DES FAMILLES**

**DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL.  
LE DÉPARTEMENT RECRUTE  
40 ASSISTANTS FAMILIAUX**

Pour plus d'informations : 02 47 31 45 68



# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS SON DÉPARTEMENT,

RECRUTE DES FAMILLES D'ACCUEIL

- Vous êtes intéressé(e) par les métiers liés à l'enfance
- Vous souhaitez travailler à domicile mais également en équipe
- Vous disposez d'un espace suffisant dans votre logement et êtes disponible

## LE MÉTIER D'ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) EST FAIT POUR VOUS

### Qu'est-ce qu'un(e) assistant(e) familial(e) ?

- L'assistant(e) familial(e) accueille à son domicile des enfants ou des jeunes temporairement séparés de leurs parents et confiés au Conseil départemental.

### Son rôle

- Accueillir et intégrer au sein de sa famille un enfant, à temps complet.
- L'entourer d'affection et l'accompagner sur le plan éducatif et dans les relations avec ses parents.

### Les enfants accueillis

- Garçons et filles dont les parents rencontrent des difficultés qui ne permettent plus leur maintien dans leur milieu familial.
- Ces enfants ont besoin d'un cadre éducatif, d'affection, de protection et d'attention dans un environnement stable et bienveillant.

### Un travail en équipe

- Professionnel de l'Aide Sociale à l'Enfance l'assistant(e) familial(e) travaille avec les équipes socio-éducatives du Conseil départemental.
- Il participe aux réunions relatives au « projet pour l'enfant » pour faire évoluer la situation.

### Une formation

- L'assistant(e) familial(e) bénéficie d'un stage préparatoire avant l'accueil du premier enfant et une formation obligatoire qui permet de se présenter au diplôme d'assistant(e) familial(e).

## COMMENT DEVENIR ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) ?

Pour accueillir un enfant au sein de votre famille, il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil départemental. Cet agrément vous permettra alors de postuler.

Pour tout renseignement sur la procédure d'agrément : **02 47 31 45 35**

Vous êtes déjà agréé(e) contactez le : **02 47 31 45 68** et postulez !

Toutes les informations sur : [www.touraine.fr](http://www.touraine.fr)